



Dossier d'inscription à la sélection CAFERUIS
Session 2025-2026

Données administratives du candidat		
Nom - Prénom		Votre photo
Nom marital		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		
Adresse		
Téléphone portable		
Mail :		

Situation professionnelle actuelle	
<input type="checkbox"/> Salarié :	<u>Employeur</u>
	<u>Poste occupé :</u>
<input type="checkbox"/> Demandeur d'employeur :	Numéro identifiant :
<input type="checkbox"/> Autre : précisez	

Parcours de formation		
ANNEE	FORMATION DIPLOMANTE	DIPLOME OBTENU

Dossier d'inscription à la sélection CAFERUIS

Session 2025-2026

Autres		
ANNEE	FORMATION SUIVIE	Volume horaire

Prise en charge de la formation	
<input type="checkbox"/> Employeur	<input type="checkbox"/> Pôle emploi
<input type="checkbox"/> OPCO	<input type="checkbox"/> Personnel/CPF – Montant CPF
<input type="checkbox"/> Transition PRO	<input type="checkbox"/> Autre, précisez
	<input type="checkbox"/> Non défini à ce jour

Pièces à joindre au dossier de sélection	
<input type="checkbox"/> Fiche inscription	<input type="checkbox"/> Diplômes
<input type="checkbox"/> Lettre motivation	<input type="checkbox"/> CV

Modalités de Sélection à la formation

Sélection sur dossier + entretien

- Dossier inscription à la sélection comprend :
 - La fiche d'inscription à la sélection à compléter
 - Une lettre de motivation.
 - Un curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire professionnelle du candidat, les formations initiales et continues suivies.
 - Les pièces justificatives relatives aux diplômes et à l'expérience professionnelle.
- **Épreuve orale de sélection** (45 minutes) : évaluation de la manière dont le candidat envisage la fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession (entretien, à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat).

A l'issue de l'entretien de sélection, des allègements peuvent être proposés par bloc de compétences

Dossier d'inscription à la sélection CAFERUIS

Session 2025-2026

Modalités d'accès à la formation

Le CAFERUIS peut être obtenu, en tout ou partie :

Par la voie de la **formation, initiale ou continue**, ou par celle de l'**apprentissage** (le candidat peut choisir de ne présenter que certaines épreuves constitutives du CAFERUIS, en vue d'acquérir un ou plusieurs blocs de compétence).

Accès à la formation

Justifier au moins de l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre de travail social inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) classé au moins au niveau 5
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au RNCP classé au moins au niveau 6
- Être titulaire d'un diplôme délivré par l'État ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au RNCP classé au niveau 5 et justifier d'une expérience professionnelle de deux ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre de travail social inscrit au RNCP classé au moins au niveau 4 et justifier d'une expérience professionnelle de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet.

Admissions de droit

Sont admis de droit en formation, suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du CAFERUIS
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du CAFERUIS.

Allègement de formation et/ou de dispense d'épreuve de certification

A l'entrée en formation, les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou ceux inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier de dispenses de formation et de certification et/ou d'allègements de formation.

Les candidats titulaires d'un diplôme du travail social bénéficient d'allègements de formation (cf. Annexe III « Tableau d'allègements de formation au titre d'un diplôme d'État du travail social » de l'arrêté).

Dossier d'inscription à la sélection CAFERUIS

Session 2025-2026

L'allègement peut porter sur la période de formation théorique ou sur la période de formation pratique. Toutefois, la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Pour les candidats en fonction d'encadrement dans le secteur de l'action sociale ou médico-sociale, l'allègement peut porter sur la période de formation théorique ou sur la période de formation pratique. L'allègement de la durée de la formation pratique peut être porté à la moitié de la durée de la formation pratique.

Sur proposition de la commission d'admission, le directeur de l'établissement de formation établit pour chacun des candidats un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation et/ou des dispenses de formation et de certification dont il bénéficie.

Les dispenses de formation et de certification sont portées au livret de formation du candidat.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus et déclare avoir pris connaissance différents documents suivants : règlement de sélection protocole d'allègement règlement de certification

Fait à

Le

Signature du candidat